

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 73**1^{er} février 2001****SOMMAIRE**

Albatros-Arees A.G., Weiswampach	3464	Europe Services 2000 S.A., Luxembourg	3458
Bartmore S.A., Luxembourg	3497	Fighters S.A., Luxembourg	3460
Bayard International Trust Services S.A., Luxembourg	3487	Fighters S.A., Luxembourg	3460
Bix, S.à r.l., Luxembourg	3486	Financière Balan S.A., Luxembourg	3461
BMB Investissement Holding S.A.H.	3488	Heyen-Bau, S.à r.l., Echternach	3501
Bolden S.A., Luxembourg	3479	Heyen-Bau, S.à r.l., Echternach	3503
Bolden S.A., Luxembourg	3479	Jean-Pierre Rinnen & Fils Troisvierges S.A., Troisvierges	3488
C.L.D., Compagnie Luxembourgeoise de Distribution, S.à r.l., Lintgen	3478	Jean-Pierre Rinnen & Fils Troisvierges S.A., Troisvierges	3488
C.L.D., Compagnie Luxembourgeoise de Distribution, S.à r.l., Lintgen	3478	Luxpoint S.A., Luxembourg	3493
Cades S.A., Luxembourg	3489	Luxtech S.à r.l., Luxembourg	3462
Campill Holdings S.A.H., Luxembourg	3489	Macotec S.A., Luxembourg	3462
Capita Plus Bond S.A., Luxembourg	3489	Manama Holding S.A., Luxembourg	3463
Castrum S.A., Luxembourg	3471	Manama Holding S.A., Luxembourg	3463
Castrum S.A., Luxembourg	3471	Mapfin S.A., Luxembourg	3464
Chanic International S.A.H., Luxembourg	3492	Marnilux S.A., Luxembourg	3465
Chronus Holding S.A.H., Luxembourg	3489	Marnilux S.A.H., Luxembourg	3465
Clamart International S.A.H., Luxembourg	3492	Mass Metropolitan International HAG, Luxembourg	3467
Compagnie Générale de l'Union Holding S.A.H., Luxembourg	3490	Matrox Holding S.A., Luxembourg	3465
Compagnie Générale de l'Union Holding S.A.H., Luxembourg	3490	Matrox Holding S.A., Luxembourg	3465
Comptoir de L'Optique S.A., Luxembourg	3492	Matthias Ruppert GmbH, Bertrange	3487
Concept Holding S.A., Luxembourg	3472	Matthias Ruppert GmbH, Bertrange	3487
Concept Holding S.A., Luxembourg	3472	Misys International S.A., Luxembourg	3473
(Franz) Conen, G.m.b.H, Grevenmacher	3491	Misys International S.A., Luxembourg	3473
Confira Financière S.A., Luxembourg	3491	Misys International S.A., Luxembourg	3473
Corus Group International Holding S.A., Luxembourg	3491	Misys International S.A., Luxembourg	3474
Craft 100 S.A., Luxembourg	3492	Misys International S.A., Luxembourg	3474
Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Weiswampach	3493	Misys International S.A., Luxembourg	3474
D.S.I., Dimensional Stone International S.A.H., Luxembourg	3485	Misys International S.A., Luxembourg	3474
Dental Studio Wecker, S.à r.l., Wecker	3462	Misys International S.A., Luxembourg	3474
Direct Télécom S.A., Luxembourg	3461	Misys International S.A., Luxembourg	3474
Direct Télécom S.A., Luxembourg	3461	Misys International S.A., Luxembourg	3474
Euro-Getränke A.G., Weiswampach	3482	Misys International S.A., Luxembourg	3474
		MKL Immobilière S.A., Luxembourg	3466
		Monet Group S.A., Luxembourg	3467
		Morella S.A., Senningerberg	3468
		NGH Luxembourg S.A., Strassen	3459
		Optimus, Sicav, Luxembourg	3469
		Panzarita S.A., Luxembourg	3470
		Parkininvest S.A., Luxembourg	3471
		Parkininvest S.A., Luxembourg	3471
		Piepenbrock Services, S.à r.l., Luxembourg	3472

Piguet Advisory Company S.A., Luxembourg	3472	SEB Lux Capital Selection, Sicav, Luxembourg	3480
Piguet Asset Management S.A., Luxembourg	3473	SEB Lux, Sicav, Luxembourg	3480
Polos Investments S.A., Luxembourg	3468	Serenade S.A., Senningerberg	3481
PPM Far East Derivatives Fund, Sicav, Luxembourg	3475	Sergent S.A., Luxembourg	3480
Prodex S.A., Luxembourg	3485	Shara S.A. Holding, Luxembourg	3481
Profilux II S.A., Capellen	3460	Sibad International S.A., Luxembourg	3481
Profilux S.A., Capellen	3475	Simex Sport International S.A., Luxembourg	3482
Prolifin S.A., Luxembourg	3476	Siv-Holding, Luxembourg	3482
Radici Poliester S.A., Luxembourg	3476	Société Européenne de Banque S.A., Luxembourg	3482
Ramcor S.A., Luxembourg	3485	Société Européenne de Conserve S.A., Luxembourg	3483
Real Estate Euro-Invest S.A., Luxembourg	3485	Société Générale Bank & Trust S.A., Luxembourg	3483
Resimob Holding S.A., Luxembourg	3486	Société Générale Bank & Trust S.A., Luxembourg	3483
Restaurant Le Chesnoy S.A., Strassen	3477	Société Générale Bank & Trust S.A., Luxembourg	3483
Restaurant-Pizzeria-Auberge Charly's Gare, S.à r.l., Senningerberg	3486	Soficosa - Société Financière des Constructions S.A.H., Luxembourg	3484
Riccs International, S.à r.l., Luxembourg	3466	T.M.G. Luxembourg S.A., Luxembourg	3470
Riccs International, S.à r.l., Luxembourg	3466	T.M.G. Luxembourg S.A., Luxembourg	3470
Richemont Luxury Group S.A., Luxembourg	3486	Telem Finance S.A., Luxembourg	3483
RMF Umbrella, Sicav, Luxembourg	3475	Telem Finance S.A., Luxembourg	3483
Rohi, S.à r.l., Luxembourg	3486	Telemediana S.A., Luxembourg	3503
Royal Airlux Finances S.A., Luxembourg	3477	Telemediana S.A., Luxembourg	3504
Royal Airlux Finances S.A., Luxembourg	3477	Tis Holding, société anonyme, Luxembourg	3484
Royal Airlux Finances S.A., Luxembourg	3477	Tit Holding, société anonyme, Luxembourg	3484
Royal Airlux Finances S.A., Luxembourg	3478	Tokata, S.à r.l., Luxembourg	3481
SAP International S.A., Luxembourg	3479	Trustlux S.A., Luxembourg	3503
Sakau (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	3469	Walker & Terrell S.A., Luxembourg	3484
Sakau (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	3469	Wallis Bürgerlich-Rechtliche Immobilien- und Anlagengesellschaft, Luxembourg	3463
Sanara S.A., Senningerberg	3476	Wanson International S.A., Luxembourg	3459
Sanpaolo Imi International S.A., Luxembourg	3487	Wanson International S.A., Luxembourg	3459
Sanpaolo Imi International S.A., Luxembourg	3487	Wanson International S.A., Luxembourg	3459
Scent S.A., Luxembourg	3479		
SCIP Holding S.A., Luxembourg	3479		
SDET Advisors S.A., Luxembourg	3488		

EUROPE SERVICES 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires de la société anonyme EUROPE SERVICES 2000 S.A., tenue en l'an deux mille (2000), le 28 juillet, à 11.00 heures, à son siège social à Luxembourg.

Première résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité:

Les actionnaires décident à l'unanimité de prendre acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Roland Chaussy, de son mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur.

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer avec effet immédiat Monsieur Patrick Jean Bernard Prevosti, administrateur-délégué.

Les actionnaires désignent comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Chaussy, la société PARSON CAPITAL S.A., avec siège à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47049/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

NGH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 68.938.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 407 du 3 juin 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 31, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NGH LUXEMBOURG S.A.

Signature

(46152/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

WANSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.941.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 38, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Signature.

(46476/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

WANSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.941.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 juillet 2000

3, Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour, ainsi que pour la non-tenu des Assemblées à la date statutaire;

4. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1 ER:

5. L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros trente-huit cents (61.973,38 EUR), représenté par onze mille quatre cents (11.400) actions sans désignation de valeur nominale (...).»

6. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

7. L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

8. L'Assemblée décide reconduire les mandats d'administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Rodney Haigh ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de HRT REVISION., S.à r.l.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2003.

Pour extrait conforme

C. Blondeau / R. Haigh

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46477/565/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

WANSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46478/565/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 37.196.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Signature.

(46177/712/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

FIGHTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.536.

Mandat de démission d'administrateur

Le soussigné,

Nom: Grassick James William
Profession: Administrateur de sociétés
demeurant à: La Colinette - Sark GY9 OSB Channel Islands

accepte par la présente, à compter du 1^{er} mars 1999, de démissionner de sa fonction d'Administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.536, ayant pour dénomination:

FIGHTERS S.A.

société constituée en date du 22 mai 1998 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Fait et signé à Sark-Channel Islands en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis au Notaire instrumentant.

Lu et approuvé
Bon pour accord
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature

(47059/761/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

FIGHTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.536.

CONVENTION

Mandat de démission d'administrateur

Le soussigné,

Nom: Croshaw Philip Mark
Profession: Administrateur de sociétés
demeurant à: The Avenue - Sark GY9 OSB Channel Islands

accepte par la présente, à compter du 1^{er} mars 1999, de démissionner de sa fonction d'Administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.536, ayant pour dénomination:

FIGHTERS S.A.

société constituée en date du 22 mai 1998 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Fait et signé à Sark-Channel Islands en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis au Notaire instrumentant.

Lu et approuvé
Bon pour accord
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47060/761/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

FINANCIERE BALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2000

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos et de Mesdames Rachel Backes et Sylvie Arend, Administrateurs. L'Assemblée leur donne décharge jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Messieurs Karl Guenard, Marc Ambrosien et Jérôme Wirth comme Administrateurs, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos et de Mesdames Rachel Backes et Sylvie Arend.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans, Commissaire aux Comptes. L'Assemblée lui donne décharge jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Domaine de Beaulieu, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Eric Herremans.

Le siège social est transféré au 16, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg.

Pour la société FINANCIERE BALAN S.A.

Signatures

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46320/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

DIRECT TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 64.130.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

P. M. Sodermans

Managing Director

(47040/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

DIRECT TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 64.130.

Extrait des résolutions des associés du 24 avril 2000

Les démissions de:

Monsieur Marc Sodermans, administrateur de société, demeurant 4 Winstrasse, 54441 Kanzen, Allemagne;

Monsieur Paul Zimmer, administrateur de société, demeurant 63, route de Longwy, 8080 Bertrange, Luxembourg;

de leurs fonctions d'administrateurs de la société, ont été acceptées.

Les nominations de:

Monsieur Michael Taylor, demeurant 109 Hallowell Road, Northwood, Middlesex, HA6 1DY, United Kingdom;

Monsieur Jean-Michel Slagmuylder, demeurant 55, rue du Maitrank, Arlon, Belgique;

comme administrateurs pour une période de six ans, ont été acceptées.

La nomination de:

ARTHUR ANDERSEN, demeurant 6, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg,

comme Commissaire aux Comptes a été acceptée jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2001.

Décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution de poursuivre les activités de la société malgré la perte reportée dépassant les trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

P. Sodermans

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47041/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

LUXTECH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.
R. C. Luxembourg B 20.693.

Gemäss Gesellschafterbeschluss vom 6. Juli 2000 wurde der Sitz der Gesellschaft verlegt nach 202B, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial et aux fins de modification de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46391/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MACOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1888 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46392/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

DENTAL STUDIO WECKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 51.913.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Wecker le 1^{er} avril 2000 à 18.00 heures

Ordre du jour:

1. Décharge pleine et entière au gérant technique sortant, la société LABORATOIRE DENTAIRE HORNBECK JACQUES, S.à r.l., représentée par son gérant M. Hornbeck Jacques pour l'exécution de son mandat
2. Décharge pleine et entière au gérant administratif sortant, M. Erschens Wilhelm pour l'exécution de son mandat
3. Nomination d'un nouveau gérant technique en la personne de
- M. Schreiner Martin, 27, Ludwig-Simon-Strasse D-54295 Trier
4. Nomination d'un nouveau gérant administratif en la personne de
- M. Hornbeck Jacques demeurant à Luxembourg

Procès-verbal

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Hornbeck Jacques, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Erschens Wilhelm, et comme scrutateur M. Schreiner Martin tous présents et ce acceptant.

Résolutions

1.2) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière au gérant technique ainsi qu'au gérant administratif sortant pour l'exécution de leurs mandats et ce au 1^{er} avril 2000

3.) La nomination de M. Schreiner Martin comme gérant technique avec pouvoir de signature seule, pour une période de 6 ans avec effet au 1^{er} avril 2000 est acceptée

4) La nomination de M. Hornbeck Jacques comme gérant administratif, pour une période de 6 ans avec effet au 1^{er} avril 2000 est acceptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / le Secrétaire / le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47036/725/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

MANAMA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.967.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Signature.

(46394/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MANAMA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.967.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juillet 2000 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs sortants et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour une période de six ans; leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46393/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

WALLIS BÜRGERLICH- RECHTLICHE IMMOBILIEN- UND ANLAGEGESELLSCHAFT

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

Anteilsverkauf und Übertragungsurkunde

- Herr Alain Van Kasteren, Inhaber einer Licence der Wirtschaftswissenschaften, wohnhaft in Remich
- Herr Jean-Baptiste Wagner, Diplomingenieur, wohnhaft in Strassen
- Herr Joachim Mittermüller, Kaufman, wohnhaft in Remeldorff (F)

verkaufen hiermit insgesamt 1.080 Interessenanteile, die nicht belastet und frei verfügbar sind, der BÜRGERLICH-RECHTLICHEN IMMOBILIENGESELLSCHAFT WALLIS an:

den COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l., 50, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

hier vertreten durch:

- Herr Norbert Theisen, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Dommeldange (F)
- Herr Wilhelm Bayartz, Diplom Betriebswirt, wohnhaft in Aachen (D)

- a) 400 Anteile von Herrn Alain van Kasteren für 20.884.234,- francs
- b) 400 Anteile von Herrn Jean-Basptiste Wagner für 20.884.234,- francs
- c) 280 Anteile von Herrn Joachim Mittermüller für 14.618.964,- francs

Der vorliegende Anteilverkauf erfolgte zum Gesamtpreis von sechsundfünfzig Millionen dreihundertsiebenundachtzigtausendvierhundertzweiunddreissig (56.387.432,-) Francs, dessen Empfang von der kaufenden Partei die verkaufende Partei mit guter Quittung bescheinigt.

Die bisherigen Gesellschafter haften für Verbindlichkeiten die bis zum heutigen Tage entstanden sind, unabhängig davon, ob sie in der Bilanz vom 15. März 2000 aufgeführt sind oder nicht.

Nach diesem Verkauf ist jetzt die neue Interessenanteilverteilung wie folgt:

COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l., 50, rue Goethe, L-1637 Luxembourg	1.080 Anteile
M. Joachim Mittermüller, Kaufmann, wohnhaft in Remeldorff (F)	120 Anteile

Aufgestellt in Luxembourg, am 26. April 2000 in so vielen Ausfertigungen wie es Parteien gibt.

A. van Kasteren / J. Mittermüller

J.-B. Wagner / COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l.

/ Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2000, vol. 316, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(46447/207/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MAPFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.319.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue à Luxembourg, le 25 avril 2000, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer avec effet au 2 mai 2000, le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, aux 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour le Conseil d'Administration

D. Regis

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46395/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

ALBATROS-AREES A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

Im Jahre zweitausend, am vierzehnten August, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur ausserordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft ALBATROS-AREES A.G., gegründet durch den Notar Fernand Unsen, mit Amtssitz zu Diekirch, am 21. März 2000.

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Dr. Jur. Hans-Dieter Laurenroth, Rechtsanwalt, wohnhaft zu D-40477 Düsseldorf, Gneisenaustrasse 8.

- Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretär: Herrn Herbert März, wohnhaft zu B-4791 Burg-Reuland, Maldingen 45.

- Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herrn Jürgen Bandurski, Kaufmann, wohnhaft in D-41363 Jüchen, Zum Ruhdall 20.

- Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlassung und Entlastung des Verwaltungsrates und Ernennung eines neuen Verwaltungsrats

- Entlassung und Entlastung des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars

- Sitzverlegung

II. Es wird festgestellt, dass die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter alle Form- und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschliessen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Alle Mitglieder des Verwaltungsrats werden mit heutigem Datum entlassen und ihnen wird voller Entlast erteilt für ihre Tätigkeit.

2) Der Kommissar wird mit heutigem Datum entlassen und voll entlastet.

3) Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats werden mit heutigem Datum für die Dauer von 6 Jahren ernannt:

- Frau Anneliese Krüger, Anwalts-Sekretärin, wohnhaft zu D-40595 Düsseldorf, Julius-Raschdorff-Strasse 77

- Herr Christian Marien, Rechtsanwalt, wohnhaft zu D-54516 Wittlich, Hahnerweg 6

- Frau Ursula Böhle, Kauffrau, wohnhaft zu D-41564 Kaarst, Sonnenstrasse 4

Die drei Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissar nehmen die ihnen angetragenen Ämter an.

4) Die Gesellschaft wird ab heutigem Datum vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats.

5) Zum Kommissar wird mit heutigem Datum für die Dauer von 6 Jahren ernannt:

- Frau Gisela Katzke, Anwaltssekretärin, wohnhaft zu D-40233 Düsseldorf, An der Icklack 30

6) Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt nach: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Weiswampach, den 14. August 2000.

Unterschriften

Der Präsident / Der Sekretär / Der Stimmzähler

Verwaltungsrat

Frau Krüger / Herr Marien / Frau Böhle

Frau Katzke

Kommissar

Enregistré à Clervaux, le 16 août 2000, vol. 208, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(92189/703/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 août 2000.

MARNILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.383.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue à Luxembourg, le 25 avril 2000, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer avec effet au 2 mai 2000, le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, aux 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandt

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46396/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MARNILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.383.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2000, actée sous le numéro 451/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46397/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MATROX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 50.650.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de MATROX HOLDING S.A.

FIDUPLAN S.A.

(46399/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MATROX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 50.650.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2000 sur l'exercice 1999

L'assemblée générale décide de reporter la perte de LUF 425.643,- à nouveau.

Conseil d'Administration:

Monsieur Kestutis Stragys, administrateur, Kaunas, Lituanie

Monsieur Vytenis Junevicius, administrateur, Lituanie

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

FIDUPLAN S.A. Luxembourg.

Pour extrait conforme

MATROX S.A. HOLDING

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46400/752/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MKL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C. Luxembourg B 45.879.

Les administrateurs Monsieur Lex Benoy, Madame Nathalie Carbotti et Madame Frie van de Wouw ainsi que le commissaire aux comptes, la société COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. ont donné leur démission avec effet au 22 août 2000.

Luxembourg, le 22 août 2000.

L. Benoy.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46409/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

RICCS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

L'an deux mille, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Baron Frédéric De Gaiffier d'Hestroy, directeur de société, demeurant à B-5530 Yvoir, 73, rue du Clos des Manoyes, ici représenté par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare être, suite à des cessions de parts sociales sous seing privé à la valeur nominale, le seul associé de la société à responsabilité limitée RICCS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 87 du 24 février 1993.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet le management, l'assistance technico-commerciale des entreprises, organisations, sociétés et fondations dans les domaines de la gestion, de la représentation, de l'informatique et de l'exploitation des réseaux internet et autres techniques de communication.»

Deuxième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de L-2228 Luxembourg, 2, rue Paul Noesen à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Troisième résolution

Suite aux cessions de parts sociales sous seing privé, les parts sociales sont maintenant tenues comme suit:

Baron Frédéric De Gaiffier d'Hestroy, directeur de société, demeurant à B-5530 Yvoir, 73, rue du Clos des Manoyes 1.000 parts

Quatrième résolution

L'associé demande au notaire d'adapter les statuts à la nouvelle situation d'une société unipersonnelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé E. Wirtz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 juillet 2000, vol. 414, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 juillet 2000.

E. Schroeder.

(46709/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

RICCS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000.

E. Schroeder.

(46710/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

MONET GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C. Luxembourg B 77.061.

E X T R A I T

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 août 2000 que:
- Messieurs Peter Zachariou, Benjamin Rabinovici, Mark Krasick, Jay Solomont et David Yisrael sont relevés de leurs fonctions d'administrateurs;
- GRANT THORNTON, LLP est relevée de ses fonctions de commissaire aux comptes;
- GALINA INCORPORATED, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à The Lake Building, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, est élue au poste de commissaire aux comptes. GALINA INCORPORATED terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46410/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MASS METROPOLITAN INTERNATIONAL AG, Holding-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H.R. Luxemburg B 69.504.

An diesem einunddreissigsten Mai des Jahres zweitausend,
ist vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Redingen an der Attert,
die aussergewöhnliche Generalversammlung der Holding-Aktiengesellschaft MASS METROPOLITAN INTERNATIONAL A.G. mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, gegründet durch eine Urkunde von Notar Edmond Schroeder am 26. März 1999, zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde wurde veröffentlicht im Mémorial C des Jahres 1999, Seite 24293. Die Gesellschaft ist eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 69.504.

Erschienen ist Herr Paul-Hubertus Nelke, Privatangestellter, wohnhaft in L-2142 Luxembourg, 2, rue Paul Medinger, handelnd namens und im Auftrag von:

Herrn Frants Schmidt, Kaufmann, wohnhaft in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Herrn Vladislav Reger, Finanzauditor, wohnhaft in 7, im Vogelskopf 7, D-54344 Kenn, aufgrund von Vollmachten welche dieser Urkunde beigegeben bleiben.

Nachdem der Komparent aufgrund von Übertragungsverträgen belegt hatte, dass seine Vollmachtgeber alle 1.250 ausgegebenen Aktien der Gesellschaft halten und die Versammlung somit rechtsgültig zusammengesetzt ist, und nachdem er für seine Vollmachtgeber auf alle weiteren Ladungsformen verzichtet hatte, ersuchte er den Notar um die Beurkundung folgender Beschlüsse:

Erster Beschluss

Punkt VII Kapital - Zeichnung der Statuten erhält folgenden neuen Wortlaut:

Die Aktien werden gehalten von:

- Herrn Frants Schmidt, vorbenannt	612 Aktien
- Herrn Vladislav Reger, vorbenannt	638 Aktien
Total:	1.250 Aktien

Alle Aktien wurden voll eingezahlt, wie dies dem bei der Gründungsurkunde amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich vermerkt hat.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt folgende Änderungen im Verwaltungsrat vor:

1. Herr Igor Chtoik, Kaufmann, wohnhaft in Luxembourg, wird als Mitglied des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung abberufen. An seiner Stelle wird Herr Vladislav Reger, vorbenannt, zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt.

2. Herr Egon Bentz, consultant, wohnhaft in Luxembourg, wird als Mitglied des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung abberufen. An seiner Stelle wird Herr Paul-Hubertus Nelke zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt.

3. Das Recht des Herrn Igor Chtoik, vorbenannt, die Gesellschaft zu vertreten, wird aufgehoben. Es werden zu administrateurs-délégués ernannt Herr Frants Schmidt und Herr Vladislav Reger, beide vorbenannt. Beide sind berechtigt die Gesellschaft in allen Belangen der täglichen Geschäftsführung allein zu vertreten.

Dem neuen Verwaltungsrat gehören demgemäss an mit sofortiger Wirkung die Herren:

1. Frants Schmidt, Vorsitzender und administrateur-délégué;
2. Vladislav Reger, administrateur-délégué;
3. Paul-Hubertus Nelke, Mitglied.

Dritter Beschluss

Die LUXEMBURG CONSULTING GROUP Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, wird als Kommissar mit sofortiger Wirkung abberufen. An ihrer Stelle wird die Aktiengesellschaft ABRAKUS SERVICE S.A., mit Sitz in L-2142 Luxembourg, 2, rue Paul Medinger, ernannt.

Vierter Beschluss

Den austretenden Verwaltungsräten und dem Kommissar wird Entlastung erteilt.

Fünfter Beschluss

Auf Anraten des Notars wird der Verwaltungsrat ersucht, gemäss Artikel 9 des Gesetzes vom 21. Juni 1999, die Gesellschaft nicht einfach als «Aktiengesellschaft» zu bezeichnen, sondern als «Holding-Aktiengesellschaft», und diese Bezeichnung ausdrücklich auf allen Dokumenten, Schriftstücken und Veröffentlichungen der Gesellschaft gleich vor oder hinter dem Gesellschaftsnamen anzugeben, beispielsweise: MASS METROPOLITAN INTERNATIONAL A.G., Holding-Aktiengesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen und unterschrieben in Luxembourg, Datum wie oben erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Komparenten, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Nelke, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 13 juin 2000, vol. 399, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R.Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redingen, den 27. Juli 2000.

C. Mines.

(46398/225/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MORELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C. Luxembourg B 32.782.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2000 qu'a été réélue commissaire aux comptes de la société:

PricewaterhouseCoopers, représentée par Monsieur Dominique Robyns.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2000.

Extrait pour publication

Pour MORELLA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46411/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

POLOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 49.979.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 mai 2000

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pour les exercices 1998 et 1999.

Les mandats de

Madame Frie Van de Wouw

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

Monsieur Lucio Velo

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46424/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

OPTIMUS, SICAV, Société Anonyme, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C. Luxembourg B 64.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Tore Samuelsson
- Monsieur Petter Berge
- Monsieur Jos Hemmer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale ordinaire a décidé de reporter les résultats à l'année prochaine.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 avril 2000

Le siège social de la société a été transféré au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46417/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SAKAU (LUXEMBOURG) S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.733.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de SAKAU (LUXEMBOURG) S.A.

FIDUPLAN S.A.

(46441/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SAKAU (LUXEMBOURG) S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.733.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 5 juin 2000 sur l'exercice 1999

L'assemblée générale décide de reporter la perte de BEF 19.174.146,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

L'assemblée générale décide de nommer KPMG AUDIT, Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour le terme de 1 an.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Outi Hirvikangas, administrateur, Helsinki

Monsieur Ari Kangasniemi, administrateur, Helsinki

Monsieur Kjell Westermarck, administrateur, Luxembourg

Monsieur Jukka Pirskanen, administrateur, Luxembourg.

Commissaire aux comptes: KPMG AUDIT, Luxembourg

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46442/752/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

PANZARITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C. Luxembourg B 66.569.

Le bilan au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- M. Jos Hemmer, Luxembourg, président
- Mme Martine Kapp, Luxembourg
- M. Eric Leclerc, Luxembourg
- M. Charles Meyer, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- CHECK CORP., Alofi, Niue.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé de reporter la perte de LUF 527.977,-

Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(46418/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

T.M.G. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.039.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

T.M.G. LUXEMBOURG S.A.

Signature

(46467/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

T.M.G. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de ITL 3.000.000.000,- est converti à EUR 1.549.370.70,-, puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 1.560.000,- représenté par 30.000 actions d'une valeur nominale de EUR 52,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à un million cinq cent soixante mille euros (EUR 1.560.000,-) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux euros (EUR 52,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux euros (52,- EUR) chacune.

Pour la société

T.M.G. LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46468/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

PARKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C. Luxembourg B 42.798.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Signature.

(46420/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

PARKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C. Luxembourg B 42.798.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 février 2000 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Edmond Ries de son poste de Commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de Commissaire FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46419/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

CASTRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 38.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 45, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (22.571,- USD)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature.

(47012/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CASTRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 38.146.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 août 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de transférer le siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

L'assemblée prend acte de la démission d'un administrateur, Monsieur Jean Hoffmann et nomme en son remplacement:

Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

Il terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme

D. Lissi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47013/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C. Luxembourg B 27.141.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(46421/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

PIGUET ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 61.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46422/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

CONCEPT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.-M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 62.838.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 298 du 30 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

CONCEPT HOLDING

Société anonyme

Signature

(47021/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CONCEPT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.-M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 62.838.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2000 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Robert Roderich, Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leurs mandats venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, pour un terme d'une année, Madame Nathalie Thunus, employée privée, demeurant à L-8550 Noerdange, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

Pour extrait conforme

CONCEPT HOLDING

Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47022/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

PIGUET ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 60.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46423/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C. Luxembourg B 55.354.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

A. Schmitt

Mandataire

(46406/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C. Luxembourg B 55.354.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 31 octobre 1997

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le mandat de Monsieur David Taylor, Monsieur Daniel Godtbil et Monsieur Peter Walti en tant qu'administrateurs a été renouvelé.

- Le mandat de DELOITTE & TOUCHE en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant au 31 mai 1998.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46405/275/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C. Luxembourg B 55.354.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

A. Schmitt

Mandataire

(46407/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C. Luxembourg B 55.354.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 31 octobre 1998

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le mandat de Monsieur David Taylor, Monsieur Daniel Godtbil et Monsieur Peter Walti en tant qu'administrateurs de la société a été renouvelé.

- Le mandat de DELOITTE & TOUCHE en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant au 31 mai 1999.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46403/275/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C. Luxembourg B 55.354.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

A. Schmitt

Mandataire

(46408/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C. Luxembourg B 55.354.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 14 octobre 1999

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le siège social a été transféré de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 juin 1998.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46404/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C. Luxembourg B 55.354.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 31 octobre 1999

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le mandat de Monsieur Daniel Godtbil et Monsieur Peter Walti en tant qu'administrateurs de la société a été renouvelé.

La nomination de Monsieur Rob Evans en tant qu'administrateur de la société a été confirmée et son mandat renouvelé.

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat expirera lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant au 31 mai 2000.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46402/275/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

PPM FAR EAST DERIVATIVES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.250.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour PPM FAR EAST DERIVATIVES FUND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(46425/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.

R. C. Luxembourg B 31.772.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 14 juin 2000

Ordre du jour

Nominations statutaires

A l'unanimité (sauf 2 voix contre), l'assemblée décide de reconduire pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Marc Heynderickx et Adrien Segantini.

Strassen, le 14 juin 2000.

Pour extrait conforme

G. Vanderhulst

Président administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46428/712/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

RMF UMBRELLA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.150.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour RMF UMBRELLA, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(46436/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

PROLIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.047.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 10 juillet 2000 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 10 juillet 2000 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 30.986,69 à un montant de EUR 31.250,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 263,31 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 10 juillet 2000 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 2.480.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 31.250,-, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour PROLIFIN S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46431/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

RADICI POLIESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.207.

Il résulte de la circulaire émise le 25 avril 2000 par le Conseil d'Administration de la société, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la décision suivante:

Première décision

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer avec effet au 2 mai 2000, le siège social de la société du 61, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour le Conseil d'Administration

D. Regis

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46432/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SANARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 30.808.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2000 qu'a été réélu commissaire aux comptes de la société:

PricewaterhouseCoopers, représentée par Monsieur Dominique Robyns.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2000.

Extrait pour publication

Pour SANARA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46443/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

RESTAURANT LE CHESNOY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen.

Extrait du Conseil d'Administration du 10 février 1998

Présents: M. Vergeynst, Président et Administrateur-Délégué
 A. Segantini, administrateur
 J.-M. Heynderickx, administrateur

Ordre du jour:

- Cession de l'activité Restauration
 - Radiation Etablissement de Charleville
- Le Président ouvre la séance à 14.30 heures.

Point 2:

Le Conseil décide à l'unanimité la radiation de l'établissement LE CHESNOY sis au 42, avenue des Martyrs de la Résistance à F-08000 Charleville Mézière (France) et donne mandat à la Société Civile d'Avocats FROUSSART LIEGEOIS, rue de Lorraine à F-08004 Charleville Mézière aux fins d'accomplir toutes les formalités relatives à cette radiation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.45 heures.

A. Segantini / J.-M. Heynderickx / M. Vergeynst

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1999, vol. 531, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46433/712/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

ROYAL AIRLUX FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 56.460.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 38, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Signature.

(46437/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

ROYAL AIRLUX FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 56.460.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 février 1998

En date du 10 février 1998, le conseil d'administration de la société a décidé:

1. d'acter la démission de Monsieur Jean Nassau de sa fonction d'administrateur
 2. de nommer administrateur Monsieur Jacques Mersch en remplacement de Monsieur Jean Nassau démissionnaire.
- L'assemblée générale lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46438/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

ROYAL AIRLUX FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 56.460.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 juin 1998

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002;

4. L'Assemblée procède à l'élection définitive de Monsieur Jacques Mersch, nommé conformément à l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, par le conseil d'administration le 10 février 1998.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46439/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

ROYAL AIRLUX FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 56.460.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 15 juin 1999

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002;

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46440/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

**C.L.D., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 80, route Principale.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de cession de parts et assemblée générale extraordinaire dressé par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 20 juillet 2000, enregistré à Capellen en date du 26 juillet 2000, volume 419, folio 40, case 3,

- que suite à la cession de parts intervenue, le capital de la société est réparti de la manière suivante:

- Monsieur Patrick Parfum, chef d'entreprise, demeurant à F-La Queue en Brie.	490
- Madame Colette Parfum-Lemeunier, sans profession, demeurant à F-La Queue en Brie.	5
- Madame Andrée Lauer, comptable, demeurant à Lintgen	5
Total: cinq cents parts sociales.	500

- que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de Rippweiler à Lintgen.

- que l'assemblée a décidé par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Lintgen.»

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-7450 Lintgen, 80, route Principale, Résidence Trierweiler.

- que l'assemblée a décidé de nommer Madame Andrée Lauer, prénommée, en qualité de gérante administrative de la société et ceci pour une durée indéterminée.

- que la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de son gérant technique Monsieur Patrick Parfum, prénommé, et de sa gérante administrative Madame Andrée Lauer, prénommée.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 août 2000.

A. Biel.

(92212/203/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

**C.L.D., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 80, route Principale.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2000.

(92213/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.029.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2000, actée sous le n° 470/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46444/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SCENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.034.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juin 2000, actée sous le n° 430/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46445/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SCIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.481.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46446/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

BOLDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.056.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 25 avril 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société BOLDEN S.A.

L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47003/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

BOLDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.056.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2000 que le siège social de la société BOLDEN S.A., précédemment établie à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, est transféré à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47004/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

SEB LUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 35.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur William Gustaf David af Sandeberg
- Madame Barbro Lilieholm
- Monsieur Jos Hemmer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale ordinaire a décidé de reporter les résultats à l'année prochaine.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46448/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SEB LUX CAPITAL SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 31.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Johan Held
- Madame Barbro Lilieholm
- Monsieur Jos Hemmer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale ordinaire a décidé de reporter les résultats à l'année prochaine.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46449/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SERGEANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.126.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 12 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 20607 de l'année 1997.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46451/237/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SERENADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 40.105.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2000 qu'a été réélue commissaire aux comptes de la société:

PricewaterhouseCoopers, représentée par Monsieur Dominique Robyns.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2000.

Extrait pour publication

Pour SERENADE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46450/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SHARA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 42.106.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2000 sur l'exercice 1999

L'assemblée générale décide de reporter la perte de LUF 60.194,- à nouveau.

Conseil d'Administration:

Monsieur Manoj Sachdev, administrateur, Luxembourg

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, Luxembourg

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, Luxembourg

Commissaire aux comptes:

Madame Bénédicte Robaye, Légglise.

Pour extrait conforme

SHARA S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46452/752/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SIBAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.798.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juin 2000, actée sous le n° 428/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46453/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

TOKATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 68.165.

Extrait des résolutions prises par la gérante en date du 7 janvier 2000

Il est décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

La gérante

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46469/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.286.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2000, actée sous le n° 471/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46454/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SIV-HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.483.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46455/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.859.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2000, actée sous le n° 446/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46456/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

EURO-GETRÄNKE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.
H. R. Diekirch B 4.961.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 14. August 2000

Im Jahre zweitausend, am vierzehnten August, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur ausserordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft EURO-GETRÄNKE AG, eingetragen im Gesellschaftsregister zu Diekirch unter der Registernummer B 4.961:

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Herbert März, Kaufmann, wohnhaft in B-4791 Burg-Reuland, Madingen 45.

- Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin: Frau Rita Sawitskaia, wohnhaft zu B-4791 Burg-Reuland, Madingen 45.

- Der Präsident bestimmt als Stimmzähler: Herrn Thomas Corde, Kaufmann, wohnhaft in D-54456 Tawern, Mannebacherstrasse 3.

- Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes.

II. Es wird festgestellt, dass die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschliessen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt nach L-9991 Weiswampach, 112 route de Stavelot.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Weiswampach, den 14. August 2000.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Der Präsident / Die Sekretärin / Der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 16 août 2000, vol. 208, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(92188/703/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 août 2000.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.611.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital en date du 22 mai 2000, actée sous le n° 363 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46457/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 60.061.

Le bilan de SGBT S.A. au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

(46458/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 60.061.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

(46459/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

TELEMED FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 96, rue du Gruenewald.

R. C. Luxembourg B 70.990.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de TELEMED FINANCE S.A.

FIDUPLAN S.A.

(46461/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

TELEMED FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 96, rue du Gruenewald.

R. C. Luxembourg B 70.990.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juin 2000 sur l'exercice 1999

L'assemblée générale décide de reporter la perte de euros 1.839,54 à nouveau.

Conseil d'Administration:

Monsieur Roger Welter, administrateur, Luxembourg

Madame Sneja Dobrosavljevic, administrateur, Luxembourg

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, Luxembourg

Commissaire aux comptes:

FIDUPLAN S.A., Luxembourg.

Pour extrait conforme

TELEMED FINANCE S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46462/752/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.765.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 9 août 2000 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 6.000.000,- est converti en EUR 148.736,11.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 9 août 2000 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 148.736,11 à un montant de EUR 150.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 1.263,89 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 150.000,-, représenté par 6.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour *SOFICOSA, SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS*
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46460/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

TIS HOLDING, Societe Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.484.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46465/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

TIT HOLDING, Société anonyme

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.485.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

(46466/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

WALKER & TERRELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.253.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue à Luxembourg, le 25 avril 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer avec effet au 2 mai 2000, le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2000.

WALKER & TERRELL S.A.

S. Vandi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46475/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

PRODEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.484.

Le soussigné, Philip Mark Croshaw, Administrateur de sociétés demeurant à The Avenue- Sark GY9 OSB Channel Islands, accepte par la présente, à compter du 1^{er} mars 1999, de démissionner de sa fonction d'Administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 62.484, ayant pour dénomination:

PRODEX S.A., société constituée en date du 9 janvier 1998 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller, Notaire de résidence à Esch-Alzette) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Fait et signé à Sark-Channel Islands en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis au Notaire instrumentant.

Signature précédée de la mention «lu et approuvé, bon pour accord.»

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46704/761/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

RAMCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.288.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement, avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46705/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

REAL ESTATE EURO-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

Les bilans au 31 décembre 1997 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 41, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signature.

(46706/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

D.S.I., DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.573.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour D.S.I., DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(47039/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

RESIMMOB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 54.295.

Les bilans au 31 décembre 1998 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541 fol. 41, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signature.

(46707/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

RESTAURANT-PIZZERIA-AUBERGE CHARLY'S GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 2, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 56.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 17, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour la RESTAURANT-PIZZERIA-AUBERGE CHARLY'S GARE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46708/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

RICHEMONT LUXURY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.422.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mai 2000, acté sous le n°364/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

(46711/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

ROHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 69.085.

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 541, fol. 26, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf

Gérant

(46712/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

BIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.272.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2000

Les associés de la société BIX, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, le 14 juillet 2000, ont décidé, à l'unanimité, de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

6, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47001/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

MATTHIAS RUPPERT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 8, rue des Lilas.

R. C. Luxembourg B 43.509.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2000, vol. 317, fol. 44, case 9-1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MATTHIAS RUPPERT, GmbH

Signature

(46713/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

MATTHIAS RUPPERT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 8, rue des Lilas.

R. C. Luxembourg B 43.509.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2000, vol. 317, fol. 44, case 9-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MATTHIAS RUPPERT, GmbH

Signature

(46714/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 7.533.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mars 2000, actée sous le n°229/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

(46715/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 7.533.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juillet 2000, actée sous le n°497/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

(46716/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 39.472.

Le bilan au 30 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES

Société Anonyme

Signature

(47000/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

SDET ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 51.545.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 17 août 2000 ainsi que du PV du Conseil d'Administration du même jour que les résolutions suivantes ont été prises:

- l'assemblée décide de nommer comme administrateur de la société:
- Madame Solange Del'Vecchio, conseiller financier, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Etienne Timmermans, conseiller financier, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Anton Engler, directeur de banque, demeurant à Bereldange, administrateur de la société.
- Et comme commissaire aux comptes:
- FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 42, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46718/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

BMB INVESTISSEMENT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 74.050.

En date du 1^{er} juillet 2000, GEFCO CONSULTING S.A., 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg, R. C. B 69.580, a dénoncé avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société BMB INVESTISSEMENT HOLDING S.A.H., R. C. B 74.050.

GEFCO CONSULTING S.A. dénonce ce même jour son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47002/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

JEAN-PIERRE RINNEN & FILS TROISVIERGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9912 Troisvierges, 10, rue Tubeseck.

R. C. Diekirch B 1.261.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 1^{er} mars 2000, vol. 207, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 août 2000.

RINNEN

Signature

(92219/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

JEAN-PIERRE RINNEN & FILS TROISVIERGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9912 Troisvierges, 10, rue Tubeseck.

R. C. Diekirch B 1.261.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 3 novembre 2000, vol. 207, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 août 2000.

RINNEN

Signature

(92220/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

CADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.585.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour réquisition

Signature

(47008/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CAMPILL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.478.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour *CAMPILL HOLDINGS S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société anonyme

Signature

(47009/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CAPITA PLUS BOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.942.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITA PLUS BOND S.A.

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(47011/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CHRONUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.621.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 43, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg

Luxembourg, le 30 août 2000.

Signature.

(47015/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.834.

L'an deux mille, le vingt-trois août.

Par-devant Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION S.A., R.C. B N° 60 834, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 27 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 706 du 17 décembre 1997.

La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabine Schiltz, secrétaire, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Anne-Marie Charlier, secrétaire, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français (FRF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent mille (400.000,-) francs français (FRF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts.

2. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de francs français en euros au cours de 1.- euro pour 6,55957 FRF pour fixer le capital social à 60.979,60 euros, divisé en 400 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Augmentation du capital social à concurrence de 20,40 euros pour le porter à 61.000,- euros sans émission d'actions nouvelles et libération par apport en espèces.

4. Fixation de la valeur nominale des actions à 100,- euros avec augmentation correspondante du nombre d'actions.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION S.A. en COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION HOLDING SA.

En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Article 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs français en euros au cours de 6,55957 francs français pour 1.- euro, de sorte que ledit capital social est fixé à 60.979,60 euros, divisé en 400 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 20,40 euros pour le porter de son montant converti de 60.979,60 euros à 61.000,- euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 20,40 euros a été entièrement libéré en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 100,- euros avec augmentation correspondante du nombre des actions de 400 à 610 actions d'une valeur nominale de 100,- euros chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 610 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante et un mille (61.000,-) euros (EUR), représenté par six cent dix (610) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à huit cent vingt-trois (823,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, S. Schiltz, A.-M. Charlier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 6CS, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

A. Schwachtgen.

(47017/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature.

(47018/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CORUS GROUP INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 73.472.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

CORUS GROUP INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(47031/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CONFIRA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.940.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONFIRA FINANCIERE S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(47024/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

FRANZ CONEN, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

Auszug der Gesellschafterversammlung am 26. Juli 2000

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten nach L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten verlegt.

Grevenmacher, den 26. Juli 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 541, fol. 14, case 12 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47023/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.129.

Statuts coordonnés en vigueur suite à l'assemblée générale statutaire sous seing privé du 10 mai 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

A. Schwachtgen.

(47014/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CLAMART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.062.

Statuts coordonnés en vigueur suite au conseil d'administration du 15 décembre 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

A. Schwachtgen.

(47016/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

COMPTOIR DE L'OPTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.040.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 35, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 août 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Lorenzo Barberini, industriel, demeurant à Pescara (Italie), Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A. société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signature.

(47020/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CRAFT 100 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.514.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour CRAFT 100 S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(47032/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2000.

CREUTZ & PARTNERS, GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

H. R. Diekirch B 4.547.

AUSZUG

Der Verwaltungsrat beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach 144, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach zu verlegen.

Herr Thomas Dammers, Herr Herbert Julius Scheidt und Frau Micaela Conscience sind nicht mehr Mitglieder des Verwaltungsrats. Herr Bruno Meier, wohnhaft in CH-1297 Founex, 6, chemin Bellevue wurde zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Herr Thomas Dammers ist nicht länger Geschäftsführer der Gesellschaft.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 541, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92196/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2000.

**LUXPOINT S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERPOINT S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R. C. Diekirch B 4.984.

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, INTERPOINT S.A., avec siège social à L-9707 Clervaux, 3, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B, sous le numéro 4.984, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 26 en date du 18 janvier 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Gillen, administrateur de la société, demeurant à Clervaux.

Qui désigne comme secrétaire Maître Emmanuelle Adam, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, rue J.-P. Brasseur.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Bernard Felten, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, rue J.-P. Brasseur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la société INTERPOINT S.A. en LUXPOINT S.A. avec modification subséquente de l'article premier des statuts;

2) Transfert du siège social de L-9707 Clervaux, 3, rue de la Gare à L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann et modification de l'alinéa premier de l'article deux des statuts;

3) Augmentation du capital souscrit à concurrence d'un montant de deux millions trois cent vingt et un mille deux cent cinquante (2.321.250,-) francs luxembourgeois de manière à le porter de son montant actuel, soit un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, à trois millions cinq cent soixante et onze mille deux cent cinquante (3.571.250,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission à la valeur nominale de mille huit cent cinquante-sept (1.857) actions nouvelles de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec en sus une prime d'émission de mille deux cent vingt virgule huit trois zéro trois sept un six (1.220,8303716) francs luxembourgeois par action, à libérer en numéraire;

4) Renonciation à leurs droits préférentiels de souscription par une partie des actionnaires existants;

5) Souscription et paiement intégral par les personnes suivantes:

- la société BELGIUM ADVALVAS S.A., avec siège social à B-1030 Bruxelles, Lambermontlaan 124,

un million huit cent vingt et un mille deux cent cinquante (1.821.250,-) francs luxembourgeois représentant mille quatre cent cinquante-sept (1.457) actions nouvelles, et une prime d'émission de un million sept cent soixante dix-huit mille sept cent cinquante (1.778.750,-) francs luxembourgeois payée sur toutes ces actions;

- la société ADVALVAS SARLORLUX S.A., avec siège social à L-8287 Kehlen, Z.I. de Kehlen,

cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois représentant quatre cents (400) actions nouvelles, et une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-deux (488.332,-) francs luxembourgeois payée sur toutes ces actions;

6) Conversion du capital social souscrit de la société de francs luxembourgeois en Euro et instauration de deux groupes d'actions;

7) Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt-neuf (88.529,-) Euros représenté par deux mille huit cent cinquante-sept (2.857) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions seront uniquement des actions nominatives. Les actions nominatives de la société, peuvent au choix de leur propriétaire, revêtir la forme de certificats représentant des actions simples ou deux ou bien plusieurs actions.

Les actions sont réparties en deux groupes d'actions, le groupe A numérotées de 1 à 1.000 et le groupe B numérotées de 1.001 à 2.857.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-sept (123.947,-) Euros représenté par quatre mille (4.000) actions sans indication de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances.

Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie du capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

8) Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Ces administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans, et toujours révocables par elle.

La nomination interviendra de la façon suivante:

- deux administrateurs sont à désigner parmi les candidats proposés par les titulaires des actions de la catégorie A
- trois administrateurs sont à désigner parmi les candidats proposés par les titulaires des actions de la catégorie B.

Chaque catégorie d'actionnaires proposera un autre candidat au cas où l'un de ces candidats ne serait pas élu.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.»

9) Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Outre les décisions portant sur des matières réservées par la loi à la compétence du Conseil d'Administration, les décisions énumérées ci-dessous devront être prises par le Conseil d'Administration dûment convoqué.

Ces décisions devront être prises à la majorité simple des administrateurs y compris la majorité des administrateurs nommés par les actionnaires titulaires des actions B.

Ces décisions seront:

- toute création ou acquisition, intégrale ou partielle, de toute société soeur, d'entités associées ou autres, en une ou plusieurs étapes, pour un engagement potentiel total de la société supérieure à 25.000,- Euro;
- toute vente ou cession d'actifs avec une valeur totale supérieure à 25.000,- Euro;
- constitution de dettes, d'emprunts ou l'émission de garanties pour une valeur supérieure à 25.000,- Euro.

Cette liste n'a pas de caractère exhaustif ; de manière générale, le Conseil d'Administration a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»

10) Acceptation de la démission de Monsieur Steve Gillen de son poste d'administrateur et nomination de 3 nouveaux administrateurs;

11) Reconduction de Monsieur Nicolas Muller au poste d'administrateur-délégué.

12) Acceptation de la démission de Madame Denise Muller de son poste de commissaire aux comptes;

13) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence ; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de INTERPOINT S.A. en LUXPOINT S.A. et ainsi de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme sous la dénomination de LUXPOINT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-9707 Clervaux, 3, rue de la Gare, à L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit et versé de la société à concurrence d'un montant de deux millions trois cent vingt et un mille deux cent cinquante (2.321.250,-) francs luxembourgeois de manière à le porter de son montant actuel, soit un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, à trois millions cinq cent soixante et onze mille deux cent cinquante (3.571.250,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission à la valeur nominale de mille huit cent cinquante-sept (1.857) actions nouvelles de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec en sus une prime d'émission de mille deux cent vingt virgule huit trois zéro trois sept un six (1.220,8303716) francs luxembourgeois par action, à libérer en numéraire.

Quatrième résolution

Renonciation à leur droit de souscription préférentiel est donnée par ceux des actionnaires existants qui ne l'exercent pas ci-après.

Cinquième résolution

Souscription

Les mille huit cent cinquante-sept (1.857) actions nouvelles sont souscrites à l'instant comme suit:

1) mille quatre cent cinquante-sept (1.457) actions nouvelles par la société BELGIUM ADVALVAS S.A., société de droit belge, avec siège social à B-1030 Bruxelles, Lambermontlaan 124, et libérées par apport en espèces égal à trois millions six cent mille (3.600.000,-) francs luxembourgeois,

ici représentée par Monsieur Christian Gillen, employé privé, demeurant à L-9707 Clervaux, 3, rue de la Gare,

qui, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société INTERPOINT S.A. et déclare souscrire au nom et pour compte de la société BELGIUM ADVALVAS S.A., aux mille quatre cent cinquante-sept (1.457) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, assorties d'une prime d'émission de mille deux cent vingt virgule huit trois zéro trois sept un six (1.220,8303716) francs luxembourgeois par action.

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par le prédit souscripteur.

2) Quatre cents (400) actions nouvelles par la société ADVALVAS SARLORLUX S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8287 Kehlen, Z.I. de Kehlen et libérées par apport en espèces égal à neuf cent quatre-vingt huit mille trois cent trente-deux (988.332,-) francs luxembourgeois,

ici représentée par Monsieur Christian Gillen, employé privé, demeurant à L-9707 Clervaux, 3, rue de la Gare,

qui, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société INTERPOINT S.A. et déclare souscrire au nom et pour compte de la société ADVALVAS SARLORLUX S.A., aux quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, assorties d'une prime d'émission de mille deux cent vingt virgule huit trois zéro trois sept un six (1.220,8303716) francs luxembourgeois par action.

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par le prédit souscripteur.

Libération

Le montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-deux (4.588.332,-) francs luxembourgeois en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social souscrit de la société de francs luxembourgeois en Euro, de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit sera de quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt-neuf (88.529,-) Euros divisé en deux mille huit cent cinquante-sept (2.857) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'annuler les actions émises au porteur préalablement à l'augmentation de capital et de leur rendre la forme nominative.

L'assemblée décide de répartir les actions en deux groupes, le groupe A pour les anciennes actions et le groupe B pour les actions nouvelles.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt-neuf (88.529,-) Euros représenté par deux mille huit cent cinquante-sept (2.857) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions seront uniquement des actions nominatives. Les actions nominatives de la société, peuvent au choix de leur propriétaire, revêtir la forme de certificats représentant des actions simples ou deux ou bien plusieurs actions.

Les actions sont réparties en deux groupes d'actions, le groupe A numérotées de 1 à 1.000 et le groupe B numérotées de 1.001 à 2.857.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-sept (123.947,-) Euros représenté par quatre mille (4.000) actions sans indication de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte du 2 août 2000 au Mémorial, Recueil, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances.

Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie du capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Ces administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans, et toujours révocables par elle.

La nomination interviendra de la façon suivante:

- deux administrateurs sont à désigner parmi les candidats proposés par les titulaires des actions de la catégorie A
 - trois administrateurs sont à désigner parmi les candidats proposés par les titulaires des actions de la catégorie B.
- Chaque catégorie d'actionnaires proposera un autre candidat au cas où l'un de ses candidats ne serait pas élu.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Outre les décisions portant sur des matières réservées par la loi à la compétence du Conseil d'Administration, les décisions énumérées ci-dessous devront être prises par le Conseil d'Administration dûment convoqué.

Ces décisions devront être prises à la majorité simple des administrateurs y compris la majorité des administrateurs nommés par les actionnaires titulaires des actions B.

Ces décisions seront:

- toute création ou acquisition, intégrale ou partielle, de toute société soeur, d'entités associées ou autres, en une ou plusieurs étapes, pour un engagement potentiel total de la société supérieure à 25.000,- Euro;
- toute vente ou cession d'actifs avec une valeur totale supérieure à 25.000,- Euro;
- constitution de dettes, d'emprunts ou l'émission de garanties pour une valeur supérieure à 25.000,- Euro.

Cette liste n'a pas de caractère exhaustif ; de manière générale, le Conseil d'Administration a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»

Dixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Steve Gillen comme administrateur.

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs à cinq.

Conformément à l'article 7 des statuts tels que modifiés, l'assemblée décide de nommer au poste d'administrateurs;

a) pour les actionnaires du groupe A:

Les deux administrateurs actuellement en place, à savoir Monsieur Christian Gillen et Monsieur Nicolas Muller sont maintenus.

b) pour les actionnaires du groupe B:

Sont nommés au poste d'administrateurs:

- la société ADVALVAS GROUP S.A., précitée, en remplacement de l'administrateur démissionnaire;

- la société BELGIUM ADVALVAS S.A., société de droit belge avec siège social à B-1030 Bruxelles, Lambermontlaan 124;

- la société ADVALVAS SARLORLUX S.A., précitée.

Les mandats des cinq administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

Onzième résolution

L'assemblée décide de maintenir Monsieur Nicolas Muller au poste d'administrateur-délégué.

Douzième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Denise Muller de son poste de commissaire aux comptes.

Treizième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes:

COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2003.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 ont été remplies.

Evaluation - Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quatre-vingt-dix mille (90.000,-) francs luxembourgeois.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : Ch. Gillen, E. Adam, B. Felten, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 125S, fol. 37, case 12. – Reçu 45.883 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2000.

R. Neuman.

(92211/226/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

BARTMORE, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

—
STATUTS

L'an deux mille, le dix-sept août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding GEGORIC, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange, spécialement mandatée à cet effet par procuration,

2.- Madame Michelle Delfosse, prénommée, agissant en son nom personnel,

3.- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BARTMORE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de huit millions sept cent mille Euros (EUR 8.700.000,-) qui sera représenté par huit mille sept cents (8.700) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 17 août 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légale applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrateurs publics.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délai prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juillet à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2000. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2001.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré</i>
1. GEGORIC, prénommée	29	29.000 EUR
2. Michelle Delfosse, prénommée	1	1.000 EUR
3. Henri Grisius, prénommé	1	1.000 EUR
Totaux:	31	31.000 EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.
- 2) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.
- 3) Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntage.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Henri Grisius aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice AUDIEX S.A. ayant son siège à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, H. Grisius, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 août 2000, vol. 415, fol. 10, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000.

E. Schroeder.

(46485/228/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

**HEYEN-BAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. HEYEN & LORIG, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-6447 Echternach, 10, rue Hoovelek.
H. R. Diekirch B 5.177.

Im Jahre zweitausend, den siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Roland Heyen, Maurermeister, wohnhaft zu D-54669 Bollendorf, Neuerburgerstrasse 31.

2.- Herr Arno Lorig, Unternehmer, wohnhaft zu D-54675 Sinspelt, Radental 1.

Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HEYEN & LORIG, S.à r.l. mit Sitz in L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Diekirch, unter der Nummer B 5.177.

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 25. März 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 434 vom 10. Juni 1999.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr.), aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je fünftausend Franken (5.000,- Fr.).

Die vorbenannten Komparenten welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Herr Arno Lorig überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, die ihm gehörenden fünfzig (50) Anteile besagter Gesellschaft an Herrn Roland Heyen, für den Betrag von einhundertzwanzigtausend Franken (120.000,- Fr.), welche in zwei Monatsraten zu zahlen sind.

Derselbe ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten. Er erklärt ausserdem eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Roland Heyen in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen und von der Zustellung gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches zu entbinden.

Alsdann erklärt der jetzige alleinige Anteilinhaber Herr Roland Heyen die Satzung der Gesellschaft den neuen Gegebenheiten anzupassen und nimmt folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Statuten wie folgt neu festzulegen:

Titel I: Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung HEYEN-BAU, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- das Betreiben eines Maurerbetriebes, die Durchführung von Bau- und Estricharbeiten, sowie der Handel mit Baumaterialien;

- die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen, sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels und Zwecks für nötig hält.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II: Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr.), aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je fünftausend (5.000,-) Franken, welche integral gezeichnet wurden durch Herr Roland Heyen, Maurermeister, wohnhaft zu D-54669 Bollendorf, Neuerburgerstrasse 31.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III: Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviel Anteile er hat. Er kann soviel Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt(en).

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst Herrn Arno Lorig in seiner Funktion als kaufmännischen Geschäftsführer abzurufen. Ihm wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Herr Roland Heyen wird zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt. Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

Dritter Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird von Echternach, 6-8, rue de la Montagne nach 6447 Echternach, 10, rue Hoovelek verlegt.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfundzwanzig tausend Franken (25.000,- Fr) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Heyen, A. Lorig, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} août 2000, vol. 350, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 7. August 2000.

H. Beck.

(92174/201/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2000.

**HEYEN-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HEYEN & LORIG, S.à r.l.).**

Siège social: L-6447 Echternach, 10, rue Hoovelek.

R. C. Diekirch B 5.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 août 2000.

H. Beck.

(92175/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2000.

TRUSTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.001.

Il résulte de la circulaire émise le 25 avril 2000 par le Conseil d'Administration de la société, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la décision suivante:

Première décision

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer avec effet au 2 mai 2000, le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour réquisition aux fins de modification au registre de commerce et de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandt

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46474/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

TELEMEDIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 96, rue du Gruenewald.

R. C. Luxembourg B 71.152.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de TELEMEDIANA S.A.

FIDUPLAN S.A.

(46463/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

TELEMEDIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 96, rue du Gruenewald.

R. C. Luxembourg B 71.152.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 juin 2000 sur l'exercice 1999

L'assemblée générale décide de reporter la perte de euros 46.011,54 à nouveau.

L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer les activités de la société.

Conseil d'Administration:

Dr. Roger Welter, Président du Conseil d'Administration, Luxembourg

Madame Sneja Dobrosavljevic, administrateur, Luxembourg

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, Luxembourg

Commissaire aux comptes:

FIDUPLAN S.A., Luxembourg.

Pour extrait conforme

TELEMEDIANA S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46464/752/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.